

## FAQ SUR L'ETHICSPPOINT DE COOPER STANDARDS

### EthicsPoint c'est quoi ?

EthicsPoint est une plateforme internet sécurisée d'un prestataire tiers, conçue pour recueillir les signalements de conduites répréhensibles. La plateforme dispose de ses propres serveurs et est dissociée du site Internet ou de l'intranet Cooper Standard.

Sur EthicsPoint, les collaborateurs peuvent faire part de leurs préoccupations concernant l'intégrité et notre Code de conduite, tout en restant totalement anonymes s'ils le souhaitent. Un code est envoyé aux personnes qui effectuent un signalement pour leur permettre de vérifier ultérieurement que le cas qu'ils ont soumis a été étudié et est clôturé. Compte tenu des aspects de confidentialité touchant l'ensemble des parties prenantes potentielles, les collaborateurs effectuant le signalement pourront ne pas être informés des mesures correctives mises en œuvre. Toute allégation de conduite répréhensible pouvant donner lieu à des mesures disciplinaires doit être coordonnée conformément aux politiques en vigueur de la Société.

### Que faire en cas d'urgence ?

Veillez contacter les autorités locales ou les services d'urgence.

### À qui dois-je faire part de ma préoccupation ? À mon responsable hiérarchique, un membre du service juridique ou des ressources humaines, ou dois-je passer par EthicsPoint ?

Tout salarié ayant une préoccupation liée à l'intégrité, notamment concernant la comptabilité, le contrôle interne, l'audit ou le personnel, qui, selon lui, devrait être communiquée à son manager, est invité à signaler cette préoccupation directement à son responsable hiérarchique ou au responsable local des ressources humaines, s'il y a lieu. Les collaborateurs peuvent également faire part de leurs préoccupations en personne, par téléphone ou par e-mail, directement ou indirectement, à tout salarié du département juridique ou des ressources humaines, ou par e-mail à : [ethicsandcompliance@cooperstandard.com](mailto:ethicsandcompliance@cooperstandard.com).

De plus, toute personne peut signaler un problème touchant à la déontologie ou à la conformité (en conservant l'anonymat si elle le souhaite) par le biais d'EthicsPoint, soit en ligne sur <https://secure.ethicspoint.com/domain/media/en/gui/13016/index.html> ou par téléphone :

Australie	800-339276	Japon	0066-33-112505
Belgique	0800-77004	Corée	00798-14-800-6599
Brésil	0800-8911667	Mexique	001-800-840-7907
Canada	1-866-384-4277	Pays-Bas	0800-0226174
Chine (du Nord)	10-800-712-1239	Pologne	0-0-800-1211571
Chine (du Sud)	10-800-120-1239	Roumanie	0808-03-4288 (lorsque vous y êtes invité(e), composez le 866-384-4277)
République tchèque	800-142-550	Serbie	704-414-5967
France	0800-902500	Espagne	900-991498
Allemagne	0800-1016582	Suède	020-79-8729
Inde	000-800-100-1071	Royaume-Uni	08-000328483
Italie	800-786907	États-Unis	1-866-384-4277

## **Comment utiliser EthicsPoint pour faire part d'une préoccupation ?**

Les salariés peuvent faire un signalement en toute confidentialité sur le site EthicsPoint en cliquant sur ce lien <https://secure.ethicspoint.com/domain/media/en/gui/13016/index.html>. S'ils ne sentent pas à l'aise avec cette procédure ou ne veulent tout simplement pas faire part de leurs préoccupations via Internet, les salariés peuvent décider d'appeler le numéro de téléphone approprié tel qu'il apparaît dans l'Annexe A du Code de conduite.

## **Est-ce que je peux faire un signalement en conservant l'anonymat ?**

Oui, sauf si le signalement anonyme est incompatible avec la législation locale. Dans le cas d'un signalement anonyme, le salarié effectuant le signalement n'aura pas à communiquer son nom ou toute autre information permettant de l'identifier. Les collaborateurs du service juridique responsables de l'enquête peuvent éventuellement demander, via EthicsPoint, des précisions sur ce qui préoccupe le salarié, mais ne lui demanderont jamais de s'identifier.

Toutes les personnes signalant une préoccupation par EthicsPoint, en ligne ou par téléphone, reçoivent une clé électronique correspondant à ce signalement et doivent créer un mot de passe pour se connecter au système et suivre l'avancement du signalement qu'ils ont effectué. La clé et le mot de passe permettent également aux salariés de communiquer avec l'équipe du service juridique qui supervise l'enquête pour lui apporter des informations complémentaires et lui poser des questions, tout en gardant l'anonymat.

## **Les signalements sont-ils confidentiels ?**

Les signalements faits sur EthicsPoint sont envoyés via un serveur sécurisé dissocié du site Internet ou des réseaux Cooper Standard, et ne permettent pas de suivre, d'afficher ou de stocker les informations concernant les utilisateurs. Il n'existe donc aucune information permettant de lier votre ordinateur à EthicsPoint. Tous les signalements effectués sur EthicsPoints sont traités confidentiellement mais peuvent être communiqués au service juridique, au comité mondial de déontologie et de conformité, et à toutes les personnes enquêtant sur ces signalements.

Si un salarié effectuant un signalement sur EthicsPoint décide de donner son nom et ses coordonnées, ces informations sont communiquées uniquement aux personnes chargées de l'enquête et en toute discrétion.

## **Comment puis-je suivre l'avancement de mon signalement ?**

Les salariés peuvent suivre l'avancement de tous les signalements effectués sur EthicsPoint en utilisant la clé qui leur a été communiquée et leur mot de passe pour se connecter et vérifier où en est leur signalement. Ils peuvent également communiquer avec les enquêteurs et fournir si nécessaire des informations complémentaires via EthicsPoint. Les personnes signalant une préoccupation sur EthicsPoint n'auront pas accès aux détails de l'enquête ou de la résolution de l'affaire, mais le signalement apparaîtra comme « clôturé » une fois l'enquête terminée.

## **Dois-je révéler mon identité ?**

Dans de nombreux cas, la résolution de l'affaire sera accélérée si l'auteur du signalement donne son nom. La personne effectuant le signalement a le choix de communiquer son identité ou de conserver l'anonymat au début du processus et ce choix est à sa seule discrétion.

### **Et si je dois affronter des représailles ?**

Cooper Standard a une politique anti-représailles stricte. La société ne tolère aucune forme de représailles à l'encontre de toute personne qui, en toute bonne foi, fait part d'une préoccupation, signale une conduite répréhensible ou participe à une enquête. Cooper Standard interdit de prendre des mesures défavorables contre un collègue ou un collaborateur ayant signalé une infraction potentielle à la présente politique ou ayant coopéré à une enquête.

Tout salarié ou collaborateur exerçant des représailles à l'encontre d'un autre salarié ou collaborateur pour avoir signalé une infraction potentielle à notre politique anti-représailles ou coopéré à une enquête fera l'objet de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

### **Comment la société Cooper Standard enquête-t-elle sur ces préoccupations et comment règle-t-elle les problèmes ?**

Après communication d'un signalement, des membres du service juridique de la société forment une petite équipe chargée de passer en revue les informations que vous avez communiquées et de prendre les mesures nécessaires à l'enquête. Vous n'aurez pas accès aux détails de la résolution de l'affaire, mais le signalement apparaîtra comme « clôturé » à la fin de l'enquête et après mise en œuvre des mesures appropriées. Vous pouvez vous connecter grâce à votre clé et à votre mot de passe pour vérifier la suite donnée à votre signalement.

Toute allégation de conduite répréhensible reçue sur EthicsPoint fait l'objet d'une enquête, conformément à la législation locale, aux politiques et aux procédures de la société concernées, notamment, sans s'y limiter, au Code de conduite et à la Politique de réponse aux signalements à caractère déontologique.

### **Est-ce que Cooper Standard tient vraiment à ce que je fasse un signalement ?**

Chez Cooper Standard, nous agissons conformément à nos valeurs fondamentales, à commencer par l'intégrité. Nous sommes conscients que des problèmes touchant à l'intégrité, à la déontologie et à la conformité, peuvent compromettre le succès de l'entreprise. Nous encourageons le recours aux signalements pour améliorer sans relâche notre culture d'entreprise et nos pratiques.